



## Aide pour passer le BAFA

### ..... En résumé

Lycéen ou étudiant boursier au cours de la période de formation

Demandeur d'emploi non indemnisé

Bénéficiaire de minima sociaux

Non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable

Toute personne âgée de 17 à 26 ans s'engageant à suivre l'intégralité de la formation BAFA

Bénéficiaire qui a reçu une aide provenant d'une autre collectivité territoriale

Afin d'encourager les jeunes à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), le Département de la Mayenne leur accorde une aide unique de 300 euros lors de la réalisation du stage de base.

- [Fiche descriptive BAFA \(PDF - 89.42 Ko\)](#)

[Faire une demande d'aide BAFA](#)